Pôle Compétences INITIATIVES

APPEL A PROPOSITIONS 2020

dans le cadre de l'ordonnance n°2005-649 et Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

Formation linguistique à visée professionnelle

Association Pôle Compétences Initiatives
PLIE du Grand Paris Sud Est Avenir

CAHIER DES CHARGES

UNION EUROPEENNE

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Pôle Compétences INITIATIVES

CONTEXTE

Le territoire d'intervention du PLIE s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe). Ainsi depuis le 1er janvier 2016, l'établissement public territorial du Grand Paris Sud Est Avenir regroupe 16 communes :

- Créteil
- Alfortville
- Boissy-Saint-Léger
- Bonneuil-sur-Marne
- Chennevières-sur-Marne
- La Queue en Brie
- Le Plessis Trévise
- Limeil-Brévannes
- Mandres-les-Roses
- Marolles-en-Brie
- Noiseau
- Ormesson-sur-Marne
- Périgny
- Santeny
- Sucy-en-Brie
- Villecresne

Les villes adhérentes au dispositif au titre du Protocole d'accord du PLIE pourront être rejointes par les villes constituant le nouveau territoire du GPSEA.

L'action de formation linguistique objet de ce présent appel à proposition doit permettre d'élaborer des étapes de parcours d'insertion professionnelle qui favorisent l'accès à l'emploi des personnes peu ou pas qualifiées. L'action s'inscrit dans l'axe Développement Economique et Emploi des Contrats de Ville du Grand Paris Sud Est Avenir.

Pour cela, l'action s'appuie sur des besoins repérés et partagés sur le territoire par les acteurs de l'accompagnement social et professionnel.
La finalité est d'outiller les publics pour une intégration durable sur le marché de l'emploi.
A ce titre le projet axe son intervention autour de l'un des principaux freins repéré par les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle :
la compétence langagière comme outil d'autonomie dans le parcours d'insertion professionnelle

l'Europe s'engage en France Fonds Social Européen
VAL de MARNE Le département
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
cget
Grand Paris Sud Est Avenir
UNION EUROPEENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Pôle Compétences INITIATIVES

OBJET DE L'ACTION

L'action vise à donner les connaissances et les savoirs de base, en complémentarité de l'offre linguistique du territoire, permettant l'accès au marché de l'emploi aux participants suivis dans le cadre du PLIE du Grand Paris Sud Est Avenir

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- L'accent est mis sur la **consolidation de la compétence langagière** :
  - le bénéficiaire a des bases en français écrit qui nécessite un perfectionnement tout comme la communication orale pour la rendre opérationnelle dans un contexte socioprofessionnel.

Pour cela, le prestataire devra clairement mettre en œuvre un plan individuel de formation qui prenne en compte l'objectif professionnel de l'orientation.

Objectif général de l'action :

Améliorer ses compétences linguistiques afin de favoriser l'accès à l'emploi et/ou à la formation professionnalisante

Objectifs opérationnels :

- *Améliorer les compétences linguistiques de manière à pouvoir lire et rédiger des messages simples (consignes, notices d'utilisation, contre-indications…) dans le cadre de mises en situation de travail,*
- *Améliorer les compétences linguistiques de manière à pouvoir communiquer oralement et comprendre les consignes dans le cadre de sa pratique professionnelle,*
- *Améliorer les compétences linguistiques de manière à faciliter les suites de parcours d'insertion socioprofessionnelles*
- *Etre capable de présenter son parcours, ses compétences et motivations*
- *Etre capable de rédiger des lettres de motivation et CV*
- *Etre capable de se préparer à des tests de sélection préalable à l'emploi ou à la formation*

l'Europe s'engage en France Fonds Social Européen
VAL de MARNE Le département
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
cget
Grand Paris Sud Est Avenir
UNION EUROPEENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Déroulement de l'action et modalités d'exécution :

L'action se déroulera en **entrées et sorties permanentes** et proposera à ce titre une **individualisation** des parcours de formation.

a. *La prise de contact* : le référent prendra contact avec le prestataire pour convenir d'un rendez-vous entre le participant et le coordinateur de l'action et adressera une fiche de liaison au prestataire de formation et au responsable Insertion / Formation de l'association Plaine Centrale Initiatives

b. *L'accueil et le positionnement* : lors de chaque rendez vous un test de positionnement sera proposé pour établir ce qui est acquis et ce qui reste à acquérir afin de construire le parcours personnalisé de formation. Le référent fera un retour par mail sur les conclusions de l'entretien de positionnement et ses préconisations

c. *Le déroulé de la formation* : Les ateliers et séances de formation dans lesquels seront inclus les participants ne pourront dépasser seize personnes. Deux entretiens devront être réalisés à mi parcours et en fin de formation entre le prestataire et le participant pour valider les capacités acquises par le participant. Ces entretiens pourront être réalisés en présence du prescripteur. A l'issue de cet entretien le prescripteur se verra retourner le bilan détaillé des éléments acquis par le participant. Si les objectifs visés pour un participant sont atteints plus rapidement que ce qui était prévu, les heures prescrites mais non réalisées seront reversées dans le total d'heures à prescrire.

d. *Abandon des participants* : en cas de constat d'un abandon du participant par le prestataire (absence non justifiée du participant), celui-ci pourra en faire état par mail au prescripteur dans les plus brefs délais. Après vérification, les heures prescrites mais non réalisées seront reversées au nombre total d'heures à prescrire.

Durée de l'action :

La durée de l'action est de **12 mois** à compter du 27 janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour un montant **minimal** de **2250 heures** de formation à prescrire.

Outils de suivi de la réalisation de la prestation :

Le titulaire de la prestation sera tenu de mettre en œuvre :

- Des feuilles d'émargement des participants par demi-journée ;
- Des attestations individuelles de réalisation de la formation (précisant les dates de formation réelles, les heures de formation effectivement réalisées) ;
- Un bilan pédagogique individuel de formation.

l'Europe s'engage en France Fonds Social Européen
VAL de MARNE Le département
cget
Grand Paris Sud Est Avenir
UNION EUROPEENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Pôle Compétences INITIATIVES

CONTENU DE L'OFFRE DE PRESTATION

La réponse à cet appel à proposition devra contenir :

- *La présentation détaillée qualitative, et argumentée de la proposition, comprenant la méthodologie prévue pour la réalisation de la prestation*
- *Les moyens humains (quantitatif et qualitatif) et matériels pour sa réalisation*
- *L'offre financière détaillée (prix par heure stagiaire de formation exprimée en TTC)*

Montant prévisionnel maximal : 18 000 euros TTC

PROCEDURE

Les réponses sont à adresser au plus tard le **12 janvier 2020** à **17h00** à l'adresse suivante :

Pôle Compétences Initiatives
85/87 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil

Et par mail : sylvain.tanguy@pci94.fr

Les candidatures seront examinées par une cellule de sélection composée des membres de l'association Plaine Centrale Initiatives qui sélectionnera le prestataire retenu.
Le(s) prestataire(s) non retenu(s) ne peut (peuvent) prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision de l'association Plaine Centrale Initiatives.

La sélection du prestataire est basée sur les critères pondérés suivants :

- 40% sur la valeur technique de l'offre :
- 40% sur le prix horaire de l'offre (prix à l'heure de formation ; dans la limite du budget maximal pré-identifié par l'association Plaine Centrale Initiatives)
- 20% sur la qualité des intervenants
    - qualification profils des intervenants (10)
    - expérience des intervenants (10)

l'Europe s'engage en France Fonds Social Européen
VAL de MARNE Le département
Ministère de la Cohésion des Territoires
cget
Grand Paris Sud Est Avenir
UNION EUROPEENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

CONTRACTUALISATION

A l'issue de la désignation du prestataire en charge de l'action, une convention de prestation sera signée entre le prestataire et l'association Plaine Centrale Initiatives.
Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles afférentes au règlement des factures.

L'attention des candidats est également attirée sur le fait que l'opération s'intègre dans le dispositif PLIE cofinancé par le Fonds social européen (objectif spécifique 3.9.1.1 du Programme opérationnel FSE) et qu'ainsi le prestataire retenu s'engage au respect des obligations spécifiques liées à ce financeur :

- Le titulaire à l'obligation de **faire mention de la participation du Fonds social européen** dans le cadre de toute communication ou publication concernant la prestation, y compris lors d'une conférence ou d'un séminaire. Le prestataire s'engage à **indiquer la participation du FSE à tous les organismes associés à sa mise en œuvre, au public concerné et aux participants à la prestation**.

- Conformément aux éléments ci-dessus mentionnés, le prix de la prestation est basé sur un tarif horaire. Le contrat de prestation prévoira donc **une réfaction des montants dus en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation.** Le fonds social européen ne peut intervenir que sur la base de justificatifs attestant de l'exécution effective de la prestation, aussi, le titulaire sera tenu de remettre à l'association Plaine Centrale Initiatives l'ensemble des justificatifs attestant de la réalisation de la prestation dont **les feuilles d'émargement des participants**.

UNION EUROPEENNE

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020